

ELAGAGE EN PREVISION DE LA FIBRE OPTIQUE

Certains d'entre vous ont été destinataires d'un courrier du Conseil Départemental demandant de prévoir l'élagage de vos arbres le long des câbles téléphoniques

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'article paru sur le CORREZE Magazine – n° 136 ainsi que le calendrier de réalisation des travaux

Elagage : une responsabilité collective

L'entretien des plantations qui bordent les routes relève de la responsabilité de chaque propriétaire. Les enjeux sont très importants en termes de sécurité routière, de longévité des chaussées et de préservation des réseaux aériens (électricité, téléphone et bientôt fibre optique). Le Département vient d'engager une campagne inédite et de grande ampleur.

Un courrier a été adressé aux 28 000 propriétaires concernés (pour 57 000 parcelles de terrain) leur rappelant l'obligation de procéder aux travaux d'élagage et leur demandant de le faire avant la fin février 2018.

Pour sa part, le Département de la Corrèze intervient sur le domaine public dont il a la gestion.

Au-delà de son domaine routier, le Département souhaite inscrire cette démarche dans un

projet global incluant les communes pour les aider à réaliser des campagnes d'élagage sur leurs voies communales.

C'est donc une véritable dynamique qui se met en place dans tout le département.

Mise en œuvre du calendrier

← Septembre

Envoi des courriers aux 28 000 propriétaires.

← D'ici à fin février 2018

Réalisation des travaux par les propriétaires.

← Mars 2018

Les services départementaux procéderont à une série de reconnaissances sur le terrain. En cas de non réalisation des travaux, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires, qui auront alors un mois pour se mettre en conformité. Passé ce délai, le code de la voirie autorise la collectivité à engager les travaux nécessaires, les frais afférents étant à la charge des propriétaires.

← Été 2018

L'ensemble des travaux non réalisés par les propriétaires fera l'objet d'un marché public porté par le Département.

← Automne 2018

Lancement des travaux réalisés par le Département aux frais des propriétaires.

Pour plus de précisions vous pouvez appeler le 05 55 93 79 79 ou adresser un mail sur elagage@correze.fr